

## Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour le Titre Professionnel de Scénariste

**Pour affirmer votre savoir-faire technique de scénaristes de fiction, valoriser votre expérience professionnelle**, entreprenez un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience pour **le TITRE PROFESSIONNEL DE SCÉNARISTE**.

### **Ce titre de niveau 1 équivaut à un bac +5 ou master 2**

Il renforce le niveau de professionnalisation de son titulaire auprès de ses commanditaires : producteurs, diffuseurs, directeurs littéraires, directeurs de collection...

Il permet d'accéder à certaines équivalences universitaires, au statut de cadre dans le cas d'une direction littéraire, et est recherché par les organismes de formation, les universités enseignant le cinéma.

### **Une VAE, qu'est-ce que c'est ?**

La VAE permet aux scénaristes ou aux scénaristes-réalisateurs expérimentés qui le souhaitent d'obtenir **le Titre Professionnel de scénariste**, délivré par le Ministère du Travail, via le CEEA.

**Il ne s'agit pas de devenir scénariste** mais de valider l'expérience acquise au cours de sa carrière.

### **Qui peut prétendre à une VAE ?**

Les VAE ont été mises en place par l'Etat et sont encadrées par la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002, loi dite de modernisation sociale.

Dans l'esprit de cette loi, les conditions strictes d'accès au Titre sont des outils de vérification de la réalité de l'activité du candidat qui garantissent le niveau professionnel du diplôme.

**Certains frais de dossier peuvent être pris en charge par l'AFDAS, dans le cadre de la formation continue.** (Plus d'infos sur le site de l'AFDAS [www.afdas.com](http://www.afdas.com)).

Pour mieux comprendre les enjeux de la VAE et les évoquer ensemble, nous vous proposons une

### **réunion d'information mercredi 4 novembre à 18h30 au CEEA**

Inscription obligatoire auprès de Caroline Depoux: [caroline.depoux@ceea.edu](mailto:caroline.depoux@ceea.edu)  
01 44 07 91 04

Toutes les infos pour entreprendre la démarche de VAE sont précisées sur le site du CEEA:  
[www.ceea.edu/vae](http://www.ceea.edu/vae)

## Validation des Acquis de l'Expérience - VAE - pour le Titre Professionnel de scénariste Session 2015/2016 - étapes

